

Parcours d'intégration francophone : une question prioritaire

Le gouvernement du Canada est déterminé à maintenir et à accroître la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire et à atteindre 4,4 % d'immigrants d'expression française à l'extérieur du Québec d'ici 2023. Toutefois, le parcours des immigrants d'expression française n'est pas aussi harmonieux qu'il le devrait.

Les principales conclusions des consultations nationales menées dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 et de l'Évaluation de l'initiative d'immigration dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) (juillet 2017)¹ ont révélé que le parcours d'intégration des immigrants d'expression française est fragmenté et qu'il est nécessaire d'en faire plus pour assurer leur intégration dans les communautés francophones hors Québec. Les cinq principaux enjeux qui émergent:

- Les immigrants et réfugiés d'expression française n'ont pas connaissance des communautés francophones en situation minoritaire et de leurs services.
- Il y a un ensemble incohérent de services offerts en français, par des fournisseurs de services francophones, dont la plupart ont besoin d'appui pour renforcer leur capacité.
- Certains fournisseurs de services non francophones n'offrent pas de services de haute qualité en français et/ou ne fournissent pas d'information sur les services francophones dans les CFSM;
- Il y a un manque d'aiguillage des fournisseurs de services dits *mainstream* vers les fournisseurs de services établis dans les CFSM et un manque de connaissance de l'importance de ces aiguillages.
- Paramètres de financement incohérents et manque de flexibilité. Par exemple, IRCC ne devrait pas uniquement considérer le volume de clients pour allouer le financement, puisque cela peut désavantager les petits fournisseurs de services, comme ceux des communautés francophones en situation minoritaire. En conséquence, les besoins des immigrants francophones ne sont pas comblés.

Il existe un besoin immédiat de consolider le parcours d'intégration francophone, tel qu'indiqué dans les stratégies clés et les documents qui établissent les priorités stratégiques :

¹ Par exemple, l'Évaluation de l'initiative d'immigration dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) a conclu que seuls certains clients francophones avaient reçu des services d'organisations francophones : 18 % avaient reçu tous leurs services d'établissement de ces organisations et 50 %, aucun de leurs services. De plus, seulement 32 % ont reçu des services d'un FS francophone ou bilingue à leur première date de service enregistrée dans l'iEDEC, ce qui laisse entendre que ces organisations ne sont pas fréquemment le premier point de contact (ou du moins un point de contact précoce) pour bon nombre de clients francophones dans leur processus d'intégration.

- 1) La consolidation d'un parcours d'intégration francophone a été établie et annoncée comme priorité clé du *Plan d'action pour les langues officielles – 2018-2023 : Investir dans notre futur*;
- 2) Accroître la sensibilisation, la disponibilité et l'accès aux services d'établissement pour les immigrants francophones dans les CFSM afin de favoriser une meilleure intégration sociale et des liens plus étroits avec la communauté est une des priorités du *Plan d'action fédéral-provincial-territorial visant à accroître l'immigration francophone hors Québec*;
- 3) Le secteur de l'établissement procède à une révision de ses programmes en vue d'obtenir des services de haute qualité et d'améliorer les résultats des clients. Le parcours d'intégration francophone fait partie des cinq grandes priorités pour la mise en œuvre du mandat en matière d'établissement;
- 4) La Direction générale des Affaires des réfugiés entreprend l'élaboration d'un *Plan d'action pour les Langues officielles, la réinstallation des réfugiés et l'intégration* en réponse à une recommandation faite dans un rapport d'enquête final publié par le Commissariat aux langues officielles concernant une plainte liée à l'initiative relative aux réfugiés syriens.

D'après la *Loi sur les langues officielles* et la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, IRCC et le Programme d'établissement ont aussi la responsabilité de favoriser la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire (Partie VII de la *Loi sur les LO*) mais également de satisfaire le principe d'égalité réelle et d'adapter leurs services de façon à répondre aux besoins de la minorité (Part IV de la *Loi sur les LO*).² Il est donc essentiel et opportun de mettre en place une vision commune du parcours d'intégration francophone et d'établir des priorités et objectifs clairs harmonisés avec les principes et l'esprit de la LIPR et de la *Loi sur les langues officielles*.

² Telle que stipulé par la modalité 12.2 du Programme d'établissement : «Le programme d'établissement prend en considération l'engagement du Canada à l'égard de la dualité linguistique. Conformément à la LIPR, le Ministère doit appuyer et favoriser le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada. Dans le contexte du Programme d'établissement, cet engagement oblige le Ministère à veiller à l'atteinte de l'égalité réelle en ce qui concerne la prestation de services d'établissement aux membres de communautés de langue officielle en situation minoritaire là où CIC est l'autorité compétente en matière d'établissement.

Il faut, au besoin, tenir compte des différentes caractéristiques et circonstances des communautés de langue officielle en situation minoritaire en offrant des services avec un contenu distinct ou au moyen d'un mode de prestation différent afin d'assurer que la population minoritaire reçoive des services de la même qualité que la majorité»

Qu'est-ce que le parcours d'intégration francophone d'IRCC?

La vision pour le parcours d'intégration francophone s'articule comme suit :

Les nouveaux arrivants ont la possibilité de s'établir et de s'épanouir en français et contribuent positivement à la société canadienne et à la vitalité des communautés francophones. Cela est appuyé par un parcours d'intégration francophone qui débute avant l'arrivée et se poursuit jusqu'à l'obtention de la citoyenneté.

IRCC vise ainsi à assurer une intégration réussie des nouveaux arrivants d'expression française³, à favoriser leur enracinement dans les communautés francophones, et à appuyer la vitalité de ces dernières. Le Parcours d'intégration francophone reflète aussi l'engagement du Canada à l'égard de la dualité linguistique et du principe d'égalité réelle⁴ en matière de prestation de services.

La mise en œuvre du Parcours d'intégration francophone s'appuie sur les orientations de politiques suivantes :

- S'assurer que **TOUS les nouveaux arrivants** puissent **prendre des décisions éclairées** en obtenant des renseignements exacts et complets sur les services d'établissement offerts en français par des organisations francophones et la présence des communautés francophones et ce, tout au long du continuum d'intégration et dans tous les points principaux de services d'établissement offerts par IRCC⁵;
- S'assurer que les **nouveaux arrivants d'expression française** puissent être **aiguillés** vers les fournisseurs de services francophones, selon leur préférence;
- Adopter **une approche ciblée en désignant des communautés et régions** où les efforts seront concentrés⁶ en rendant accessible une suite complète de services d'établissement de base offerts en français dans toutes les communautés désignées. La désignation prendra compte des critères suivants : la disponibilité actuelle de services d'établissement en français, la présence d'institutions francophones, la présence d'immigrants d'expression française et bilingues, l'accessibilité à des services en français dans minimalement une région dans chacune des provinces et territoires, et la volonté communautaire.
- Privilégier une approche « par et pour les francophones » basée sur de solides partenariats communautaires en :

³ Définition : Un immigrant d'expression française est un immigrant dont le français est la première langue officielle canadienne d'usage.

⁴ (<https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/valeurs-ethique/langues-officielles/services-public/grille-analyse-egalite-reelle.html>)

⁵ Les points principaux de services d'établissement incluent les services pré-départ, les services à l'aéroport, les centres de réception offrant le Programme d'aide à la réinstallation, les fournisseurs de services offrant l'évaluation linguistique, les fournisseurs de services *mainstream* non-francophones de chacune des provinces et territoires.

⁶ L'approche ciblée préconisée pour le parcours d'intégration francophone n'exclut pas la possibilité pour d'autres organisations situées à l'extérieur des centres désignés de soumettre des propositions de financement à IRCC.

- assurant une suite de service cohérente de services qui tiennent compte des priorités identifiées par les **Réseaux en immigration francophones** et leurs partenaires et par le biais de consultations menées auprès des acteurs communautaires francophones et adaptées à leur contexte.
- En privilégiant une offre de services offerts prioritairement par **des fournisseurs de services francophones ou par le biais de partenariats avec les organisations non-francophones** et définis selon les besoins identifiés par les intervenants communautaires francophones.
- En explorant des **modes de prestations adaptés** au contexte minoritaire francophone et à la réalité et aux besoins des immigrants d'expression française, incluant une prestation de services adaptées aux petites communautés francophones éloignées des grands centres.
- Assurer une **promotion active** du parcours d'intégration francophone dans chacune des régions auprès des nouveaux arrivants d'expression française.

Le parcours d'intégration francophone formera une composante majeure de la **future Stratégie d'IRCC en matière d'immigration francophone**. Sa réussite demandera une mobilisation et une collaboration de l'ensemble du secteur d'établissement, incluant IRCC et ses bureaux régionaux, les organisations non-francophones et les organisations francophones.

La mise en œuvre du Parcours d'intégration francophone sera possible grâce au financement du Programme d'établissement d'IRCC (par ex. déclaration d'intérêt pour les services pré-départ, ADP 2019, et autres processus) ainsi que du *Plan d'action sur les langues officielles 2018-2023 : Investir dans notre avenir*. Le financement du Plan d'action permettra à IRCC de mettre en œuvre trois nouvelles mesures en appui à la consolidation du Parcours d'intégration francophone soit:

1. **Initiative des communautés francophones accueillantes** : IRCC mettra en œuvre cette initiative en instaurant un nouveau mode de financement axé sur la communauté. Dans le cadre de partenariats communautaires, les communautés pourront mettre en œuvre des projets déterminés et élaborés par et pour les francophones afin de combler les lacunes actuelles et de trouver des solutions innovantes adaptées à leurs besoins et à ceux des nouveaux arrivants francophones qui s'y établissent (voir p. 5).
2. **Renforcement des capacités du secteur d'établissement francophone** : Dans un objectif de mettre en place des services de qualité et qui respectent le principe d'égalité réelle, cette mesure vise à aider les communautés francophones à développer une véritable expertise en matière d'établissement et d'intégration, par exemple, en ayant accès au développement professionnel en français.
3. **Formation linguistique adaptée aux besoins des nouveaux arrivants d'expression française** : Cette mesure vise à augmenter l'offre et l'accès à une formation en langues officielles et permettra l'apprentissage du français et de l'anglais nécessaire à l'intégration effective sur les plans économique et social. Le programme sera adapté aux réalités des communautés francophones.

Qu'est-ce que l'Initiative des communautés francophones accueillantes d'IRCC?

Afin de favoriser une intégration et un enracinement à plus long terme des nouveaux arrivants, une attention doit être portée à des objectifs complémentaires à une prestation de service de qualité en encourageant, par exemple, l'engagement social des immigrants, le sentiment d'appartenance, ainsi qu'une meilleure réceptivité des communautés aux nouveaux arrivants.

En appui aux objectifs du Parcours d'intégration francophone, l'Initiative des communautés francophones accueillantes d'IRCC visera principalement à appuyer des **approches partenariales et communautaires** qui contribueront à **réunir toutes les conditions gagnantes** pour créer un milieu dans lequel les nouveaux arrivants d'expression française se sentiront les bienvenus et pour **appuyer des stratégies et solutions innovantes** qui favoriseront l'attraction, l'intégration et l'enracinement de ces immigrants au sein de communautés francophones désignées.

Les communautés pourront mettre en œuvre des projets déterminés et élaborés « **par et pour les francophones** » qui viseront : 1) à répondre aux besoins des nouveaux arrivants francophones qui s'y établissent ; 2) à tisser des liens entre les nouveaux arrivants et les communautés d'accueil; 3) à appuyer des initiatives communautaires pour combler les lacunes au Parcours d'intégration francophone.

Comment l'Initiative des communautés francophones accueillantes d'IRCC sera mise en œuvre?

L'accessibilité à des services d'établissement en français et la présence d'organisations francophones étant des caractéristiques clés du succès d'une communauté accueillante, IRCC mettra en œuvre cette initiative **prioritairement dans les communautés et régions qui seront désignées** pour offrir le Parcours d'intégration francophone⁷, où il est prévu qu'IRCC concentrera ses efforts pour rendre accessible une gamme complète de services d'établissement de base en français et adaptée aux besoins des nouveaux arrivants d'expression française.

Les objectifs des communautés francophones accueillantes étant étroitement liés au mandat **des Réseaux en immigration francophone**⁸, IRCC travaillera de concert avec ces derniers en vue de les outiller pour faciliter la mise en œuvre des étapes préliminaires de cette initiative au sein

⁷ Telle qu'expliqué à la page 3, la mise en œuvre du Parcours d'intégration francophone s'appuie sur l'adoption d'une approche ciblée en désignant des communautés et régions où les efforts seront concentrés. La désignation prendra compte de certains critères tels que la disponibilité actuelle de services d'établissement en français et la présence d'immigrants d'expression française et bilingues. Parmi ces communautés, certains seront identifiées pour mettre en œuvre et expérimenter l'Initiative des communautés francophone accueillantes.

⁸ Les RIF ont pour objectifs : 1) d'assurer une concertation et promouvoir des partenariats avec les intervenants des différents secteurs; 2) d'identifier les besoins, les lacunes et les atouts de la communauté et des nouveaux arrivants d'expression française en fonction des différentes étapes du continuum de l'immigration; 3) de développer un Plan d'action en immigration francophone répondant aux besoins, lacunes, et atouts identifiés et guidés par les priorités nationales en matière d'immigration francophone; 4) de sensibiliser, mobiliser et appuyer les communautés et les partenaires dans la mise en œuvre du Plan d'action en immigration francophone.

des centres désignés, notamment pour mettre en place des conseils consultatifs communautaires qui seraient mandatés pour élaborer un plan d'action et identifier les priorités communautaires en appui à la mise en œuvre d'une communauté francophone accueillante.

Dans un objectif d'explorer un financement plus flexible et davantage aligné avec les priorités identifiées par les communautés, IRCC fera appel à un **modèle de financement axé sur la communauté**, c'est-à-dire donner aux communautés le pouvoir de déterminer et sélectionner où IRCC devrait investir ces fonds dédiés.

Par l'intermédiaire d'une entente de contribution conclue avec un organisme hôte, IRCC accordera des fonds aux communautés désignées et demandera à ces dernières de rassembler un large éventail d'intervenants dans chaque domaine (établissement de conseils consultatifs communautaires), ayant comme buts d'élaborer une stratégie et de recommander des projets communautaires qui soutiennent les objectifs des communautés accueillantes. Les projets à financer pourraient inclure :

- Toutes activités et démarches communautaires liées à l'établissement d'une collectivité accueillantes, par ex :
 - L'évaluation de l'état actuel de la communauté
 - L'établissement d'objectifs à court et à long terme
 - La mise en œuvre (ou l'ajustement) de stratégies ou initiatives conçues pour remédier aux lacunes et faiblesses pour réaliser ces objectifs
 - La réalisation de recherches visant à évaluer l'efficacité de ces stratégies ou initiatives.
 - L'évaluation continue des résultats et de la rétroaction obtenue.
- La mobilisation des parties prenantes, l'organisation de forums communautaires pour partager de l'information, sensibiliser, engager et accroître les capacités ;
- L'appui à des approches coordonnées de promotion des services et des ressources communautaires auprès des immigrants;
- Toutes initiatives partenariales visant à améliorer l'atteinte des objectifs communautaires et la réalisation des caractéristiques d'une communauté accueillantes selon les modalités du programme d'établissement (voir Annexe);
- L'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives qui combleraient les lacunes de services (par ex. un Arrimage francophone, l'organisation de journées d'accueil, une initiative qui répond aux besoins d'une population immigrante cible, etc.).

ANNEXE

COMPRENDRE LE CONCEPT DE COMMUNAUTÉ ACCUEILLANTE

Pour comprendre ce qu'est une communauté accueillante, IRCC a financé une étude auprès de Victoria Esses et ses collaborateurs⁹. Selon ses travaux, l'expression collectivités accueillantes renvoie à «un endroit qui cherche à attirer et retenir les immigrants» et est souvent «devenu synonyme d'approche stratégique».

Selon Esses, «une collectivité accueillante attire et retient les nouveaux arrivants:

- en déterminant et supprimant les obstacles;
- en favorisant un sentiment d'appartenance;
- en répondant à des besoins individuels variés;
- en offrant des services qui favorisent une intégration réussie, définie comme la «capacité de contribuer librement à chaque aspect- économique, social, culturel et politique- de la vie au Canada».

Une collectivité accueillante inclut les concepts suivants :

- **Dimension spatiale**: lieu physique au Canada- une localité, une ville, ou une région- où les nouveaux arrivants se sentent valorisés et où leurs besoins sont satisfaits;
- **Dimension axée sur le discours** : une collectivité dotée d'organismes et prenant des mesures pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants :
- **Efforts collectifs** : visant à créer un lieu où les personnes se sentent valorisées et intégrées;
- **Lieu qui a la capacité** de combler les besoins et de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants et qui est dotée des mécanismes nécessaires pour fournir et appuyer cette capacité.

Les Sentiers du leadership définissent de la manière suivante une communauté accueillante francophone :

- milieu où le désir de recevoir, d'accueillir des nouveaux arrivants est très grand et où chacun s'efforce de créer un environnement dans lequel les nouveaux arrivants se sentiront chez eux;
- un accès aux services d'accueil et d'établissement francophones

⁹ Caractéristiques d'une collectivité accueillante, Victoria M. Esses, Leah K. Hamilton, Caroline Bennett-AbuAyyash, Meyer Burstein, Mars 2010

Caractéristiques des communautés accueillantes adaptées aux CFSM

De nombreux facteurs contribuent à forger un environnement accueillant et inclusif :

1. Organismes francophones au service des nouveaux arrivants capables de répondre aux besoins de ces derniers
2. Possibilités d'engagement social au sein de la collectivité francophone
3. Espaces publics et infrastructures de loisirs francophones accessibles
4. Programmes et services municipaux sensibles à la présence des nouveaux arrivants et à leurs besoins
5. Possibilités d'emploi y compris dans le secteur communautaire
6. Attitudes positives envers les immigrants, diversité culturelle et présence de nouveaux arrivants dans la collectivité
7. Réseaux au sein des groupes et entre eux – possibilités de créer des liens
8. Logements abordables et appropriés
9. Liens entre les principaux acteurs qui s'efforcent de bâtir des collectivités accueillantes
10. Possibilités en matière d'éducation (garderies, écoles élémentaires, secondaires et postsecondaires et formation des adultes)
11. Sécurité – milieu qui procure un sentiment de sécurité
12. Soins de santé appropriés et accessibles – francophones
13. Transport en commun accessible
14. Organisations confessionnelles diverses (lieux de cultes, églises)
15. Possibilités de participation à la vie politique
16. Bonnes relations avec la police et le système judiciaire
17. Couverture médiatique francophone favorable et représentation positive des nouveaux arrivants dans les médias